



COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du mardi 23 juin 2020

Le Conseil Municipal ordinaire de la Commune de Breil-sur-Roya s'est réuni sous le chapiteau de Breil-sur-Roya le mardi 23 juin à 18H00 sous la présidence de Monsieur Sébastien OLHARAN Maire de Breil-sur-Roya.

Étaient présents : M. Sébastien OLHARAN Maire, Mme ROSSI Audrey 1^{ère} Adjointe, M. Daniel GIORDAN 2^{ème} Adjoint, Mme Marie-Lou ALLAVENA 3^{ème} Adjointe, M. Thierry GUIDO 4^{ème} Adjoint, Mme Marylène WALKOWIAK 5^{ème} Adjointe, Mme Colette BENOUAHAB, M. Paul REY, M. Herbert WOLFERS, Mme Karine BOETTI, Mme Julia BONNET, M. Jérôme BOUERI, M. Francis FRECOURT, Mme Geneviève IDDA, M. Renaud LEFEBVRE, Mme Isabelle SAUVE, M. André IPERT, M. Michel BRAUN, Mme Danielle GASTALDI.

Secrétaire de séance : Mme SAUVE Isabelle, Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire, remercie le public de sa présence et ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal à 18H00.

Appel des présents par **Sébastien OLHARAN, Maire**.

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Maire** donne lecture aux membres du Conseil municipal de la liste des décisions valant délibérations.

Avant de passer à l'étude des différents points figurant sur la convocation, **Monsieur le Maire** souhaite avoir une pensée pour les citoyens de notre commune qui nous ont quittés au cours de ces dernières semaines : « *Nous avons eu la tristesse d'apprendre le décès, à 98 ans, de Charles BOTTON, notre historien local, qui a notamment écrit 'Histoire de Breil et des Breillois' mais aussi 'Histoire de Saorge et Fontan'. Avec lui, c'est une part de notre mémoire qui s'en est allée. Quelques jours plus tard, c'est Antoine GIACOBI, résistant, décoré de la Croix de Guerre, qui*

nous a quittés à 94 ans. Il s'est engagé dans les Forces Françaises Libres où il a participé à de périlleuses missions de renseignement, il a guidé les troupes françaises à l'assaut de la Cime du Bosc et du Col de Brouis, et a été l'un des premiers à rentrer dans le village de Breil libéré. Nous lui avons rendu hommage jeudi dernier lors de la commémoration de l'appel du 18 juin ».

Monsieur le Maire demande d'observer une minute de silence, en mémoire de Charles BOTTON, d'Antoine GIACOBI et de tous ceux qui nous ont quittés depuis le début de l'année 2020.

Monsieur le Maire expose :

« Nous sommes réunis ce soir pour le 2^{ème} conseil municipal de la mandature, et le premier ouvert au public. Nous avons décidé de le faire, ici sous le chapiteau, à titre exceptionnel, pour préserver le caractère public des séances du conseil municipal, dont le principe est garanti par la loi. Il y a un mois jour pour jour nous étions réunis dans la salle Sainte-Catherine, à huis-clos compte tenu des circonstances particulières, pour le 1^{er} conseil municipal au cours duquel ont notamment été élus le Maire et les adjoints.

Que de travail accompli depuis !

Je me suis entretenu individuellement avec chacun des 53 agents de la commune et du CCAS. Cela nous a permis de mieux connaître leurs attentes, leurs difficultés, et de commencer à réfléchir à ce qui peut être fait pour améliorer le fonctionnement des services. Nous avons par exemple décidé d'instaurer des horaires d'été pour la quasi-totalité des agents du service technique afin de leur éviter de travailler sous les grosses chaleurs en commençant plus tôt le matin.

Nous avons commencé à répondre aux conséquences du COVID-19 :

- en veillant à apporter aux habitants des services de qualité malgré des effectifs réduits à cause du Coronavirus,
- en maintenant les protocoles sanitaires mis en place sous la municipalité précédente pour garantir de bonnes conditions d'accueil aux Écoles et à la Crèche,
- en organisant les distributions de masques grand public,
- en assurant la reprise des différentes permanences sociales ou autres,
- en obtenant de la CARF la réouverture de l'office de tourisme au public,
- en aidant à la reprise de l'activité économique avec une série de mesures que je vais vous présenter dans un instant.

Nous avons dû gérer les difficultés liées à l'ouverture ou à la fermeture de certaines structures :

- l'Accueil de Loisirs qui rouvrira ses portes le 6 juillet,
- la piscine municipale dont je parlerai dans un instant,
- le camping municipal sur lequel j'aurais aimé que l'on puisse délibérer aujourd'hui mais malheureusement nous avons été tributaires du calendrier judiciaire,
- le chapiteau que nous avons fait remonter dès les premiers jours.

Nous avons étudié l'ensemble des demandes de subventions aux associations et commencé à planifier avec le Comité des Fêtes les manifestations de l'été.

Nous avons recensé les travaux de voirie prioritaires afin de préparer le tableau qui va vous être soumis dans un instant et qui sera envoyé au Département pour l'obtention de subventions au titre de la dotation cantonale.

Nous avons pris à bras le corps les plus gros dossiers : la Place Brancion, le PLU, le 86-88 rue de Turin, le budget 2020, la restauration du patrimoine.

Sans compter la multitude de petits problèmes sur lesquels nous avons été saisis et auxquels nous sommes parvenus à apporter des solutions.

Nous avons posé les bases de bonnes relations avec les services de l'État, la Région, le Département, la CARF, les parlementaires des Alpes-Maritimes et les autres communes de la Roya (françaises et italiennes).

S'il y a un sentiment qui m'anime après ce premier mois passé à la tête de la commune, c'est de la fierté.

Je suis fier de l'implication et du dynamisme des élus de l'équipe municipale, qui ont immédiatement pris leurs missions à bras le corps et œuvré, dans l'urgence souvent, pour répondre au mieux aux attentes de la population et aux besoins de la collectivité.

Je suis fier du professionnalisme, de la réactivité et du dévouement de nos agents, sous l'autorité de la Directrice Générale des Services, Leslie GAUCHER. Il y a bien quelques difficultés qu'il va falloir résoudre, mais absolument rien qui justifie les critiques dont ils font trop souvent l'objet.

Pour ma part, j'ai confiance dans notre capacité à relever les défis qui attendent notre commune, grâce à l'engagement des élus et des employés, avec le soutien de la population, et l'investissement des nombreux bénévoles ».

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

1	13/02/2020	Convention de location d'un gîte à la société « A CHAUX ET SABLE » La convention est acceptée pour la location d'un gîte situé 4 Chemin des Oliviers à Breil sur Roya, à la société « A CHAUX ET SABLE ». La location est consentie du 17 février au 29 février 2020 pour un loyer de 250 €.
2	02/03/2020	Renouvellement de la Convention de location du gîte à la société « A CHAUX ET SABLE » La convention est acceptée pour le renouvellement de la location du gîte situé 4 Chemin des Oliviers à Breil sur Roya, à la société « A CHAUX ET SABLE ». La location est consentie du 02 mars au 09 mars 2020 pour un loyer de 100 €.

3	05/03/2020	<p>Bail commercial pour la location d'un local situé Route Saint-Pierre à Veolia Eau France</p> <p>Le bail commercial est consenti pour la location d'un local au RDC d'un immeuble situé route Saint-Pierre à Breil sur Roya à Veolia Eau France, à compter du 01/04/2020, pour une durée de 9 ans. Le loyer mensuel est de 750 € hors taxe et hors charge, payable par trimestre. Un dépôt de garantie de 2 250 € (soit 3 mois de loyer) a été versé par le preneur pour garantir la bonne exécution de l'ensemble de ses obligations à l'égard du bailleur.</p>
4	10/03/2020	<p>Mise à disposition de 2 emplacements pour un commerce ambulante</p> <p>La convention d'occupation du domaine public est acceptée pour la mise à disposition de 2 emplacements pour un commerce ambulante, à la société ESPRIT BILLIG sis 873 Route de la Giandola à Breil sur Roya, pour 4 jours par semaine soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mercredi et jeudi de 6h à 18h Esplanade Charles de Gaulle - Vendredi et samedi de 6h à 18h Place Louis Armand <p>La location est consentie moyennant le paiement d'une redevance mensuelle de 104 €.</p>
5	14/04/2020	<p>Renouvellement de la Convention de location du gîte à Madame GAUCHER Leslie</p> <p>La convention est acceptée pour le renouvellement de la location du gîte situé 4 Chemin des Oliviers à Breil sur Roya, à Madame Leslie GAUCHER, du 1^{er} mai au 30 novembre 2020, à titre gratuit.</p>
6	14/04/2020	<p>Renouvellement de la Convention de location du gîte à Monsieur VENTURELLI Éric</p> <p>La convention est acceptée pour le renouvellement de la location du gîte situé 4 Chemin des Oliviers à Breil sur Roya, à Monsieur VENTURELLI Éric, du 1^{er} mai au 31 juillet 2020 pour un loyer de 400€ toutes charges comprises.</p>
7	27/04/2020	<p>Contrat de bail pour la location de parcelles de terre sans bâtiment à Madame BONNET Julia</p> <p>Le bail est consenti pour la location de parcelles de terre sans bâtiment à Madame BONNET Julia à compter du 1^{er} décembre 2019, pour une durée de 3 ans. Pour l'année en cours (01/12/2019 au 30/11/2020) le loyer est de 700 €. À compter du 1^{er} décembre 2020 le loyer sera de 800 €.</p>

8	04/05/2020	<p>Convention de location d'un logement à Madame GUESSET Émeline</p> <p>La convention est acceptée pour la location d'un logement situé 4 Chemin des Oliviers à Madame GUESSET Émeline, du 5 mai 2020 au 5 juillet 2020, à titre gratuit.</p>
9	12/05/2020	<p>Renouvellement de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole</p> <p>Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de Breil-sur-Roya a décidé de contracter un crédit de 500 000 € auprès du Crédit Agricole, pour une durée de 12 mois.</p>
10	18/05/2020	<p>Convention d'autorisation d'occupation temporaire du Domaine Public au lieu-dit « BOSC » Cime de la Cougoule (Annule et remplace la convention ayant pris effet le 01/06/1994)</p> <p>La convention est consentie afin d'autoriser l'occupation temporaire du lieu-dit « BOSC », piste forestière, Cime de la Cougoule à Breil-sur-Roya, cadastrée H 1027, ExH590 d'une surface de 37,5 m², à la société Orange, à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 12 ans. Cette convention est acceptée moyennant une redevance annuelle de 6 000 €. Outre la redevance annuelle, la société Orange versera la 1^{ère} année à l'autorité signataire la somme de 31 500 € (de façon non reconductible) correspondant à la régularisation de 5 années antérieures de redevances estimées à 6 300 € chacune, pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2019.</p>
11	19/05/2020	<p>Convention de prestation d'analyses avec le laboratoire de biologie médicale Barla pour la journée du 22/05/2020</p> <p>La convention de prestation d'analyses est acceptée avec le laboratoire Barla dans le but de préciser les modalités de collecte et de transport des échantillons biologiques, de réalisation et de rendu de résultats des analyses de biologie médicales pour les résidents. Cette convention couvre les prestations effectuées par le laboratoire Barla et, est établie de principe pour une durée d'un jour, soit le 22/05/2020.</p>
12	19/05/2020	<p>Convention de formation professionnelle avec les Ateliers Pédagogiques pour un agent communal du Service Crèche</p> <p>La convention de formation est acceptée avec les Ateliers Pédagogiques pour un agent communal du Service Crèche. Elle avait pour thème « la responsabilité civile et pénale des directeurs en EAJE », et s'est déroulée le 29/01/2020 à Valbonne. La participation financière au titre de l'action réalisée était de 190 €.</p>

Monsieur André IPERT, Conseiller Municipal, voudrait savoir si une convention concernant la « Cime de l'Arpette » a été signée au même titre que la convention d'autorisation d'occupation temporaire du Domaine Public au lieu-dit « BOSC » Cime de la Cougoule.

Monsieur le Maire informe que cela est en cours.

Approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mai 2020.

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil l'approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mai 2020.

Monsieur André IPERT souhaite que les points ci-dessous soient ajoutés au procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mai 2020.

Le premier point concerne l'invitation aux élus faite par Monsieur André IPERT au début de la séance, concernant le respect des gestes barrières et le port du masque.

Le deuxième point concerne le procès-verbal non joint au compte rendu.

Le troisième point concerne le regroupement des 3 premiers sujets traités à l'ordre du jour qui ne permet pas de faire apparaître le nombre de voix obtenue pour Monsieur OLHARAN et les modes de scrutin. Ainsi, le document détaillant l'élection du Maire, la détermination du nombre d'Adjoints et les élections des Adjoints est annexé au présent compte rendu.

Le quatrième point concerne le discours introductif de Monsieur OLHARAN qui n'apparaît pas dans le compte rendu (voir annexe).

Monsieur le Maire propose que soit inscrit, tel qu'il a été rapporté par Monsieur André IPERT, la modification au Procès-verbal de la séance du 23/05/2020.

Monsieur le Maire rappelle que la séance du conseil municipal a été filmée et diffusée dans son intégralité sur les réseaux sociaux pour celles et ceux qui souhaiteraient la voir et/ou la revoir.

Le compte-rendu du conseil municipal du 23 mai 2020 est ainsi modifié et adopté à l'unanimité.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

N°	Objet	Page
1	Vote du taux des taxes directes locales pour l'année 2020	7
2	Vote de l'exonération des taxes d'occupation du domaine public pour les commerçants	8
3	Vote de l'exonération des droits de place du marché à compter du 16 mars jusqu'à la fin de l'année 2020	8
4	Vote de l'exonération des loyers pour les commerçants sur la période allant du 1 ^{er} avril au 31 juillet 2020	9

5	Autorisation de recrutement de contrats d'accompagnement éducatif pour l'ALSH	10
6	Vote des subventions aux associations pour l'année 2020	10
7	Vote d'une subvention exceptionnelle au Comité d'Animation, d'Entraide et de Loisirs de la Gendarmerie de Menton	14
8	Vote des indemnités de fonctions du Maire	15
9	Vote des indemnités de fonctions des Adjointes au Maire	15
10	Vote des indemnités de fonctions des Conseillers Municipaux	15
11	Désignation des représentants de la commune au sein du Conseil d'administration de l'ASA du Canal de Granile	16
12	Programme des travaux dans le cadre de la dotation cantonale de voirie 2020	17
13	Demande de Subvention Départementale pour l'achat de la distillerie	18
14	Demande de fonds de concours à la CARF pour le remplacement du filtrage de la piscine	19
15	Vœu en faveur de la création d'un Syndicat Mixte de la Roya	19
16	Vœu en faveur de l'octroi d'une prime gouvernementale COVID-19 aux agents intervenant dans le secteur médico-social	20
17	Informations diverses	21
18	Questions diverses	22

1. Vote du taux des taxes directes locales pour l'année 2020

Monsieur le Maire explique que ce vote aurait été plus cohérent s'il avait été fait dans le même temps que le budget, mais la loi a imposé de voter sur les taux des taxes avant le 3 juillet, alors que le conseil municipal a jusqu'au 31 juillet pour voter le budget.

Monsieur le Maire précise que la municipalité a tenu sa promesse de ne pas augmenter les impôts et donne la parole à **Madame Audrey ROSSI**, 1^{ère} Adjointe déléguée aux finances, qui rappelle les taux des taxes directes :

- TF - Taxe foncière (bâti) : 16.50 %
- TFNB – Taxe foncière (non bâti) : 39.83 %

Les taux des taxes directes locales pour l'année 2020 restent donc inchangés.

Monsieur André IPERT, demande si la municipalité a calculé, à partir des différents taux, une estimation du montant que la commune va percevoir au niveau de cette fiscalité.

Monsieur le Maire précise que les recettes étant inchangées, le montant devrait être le même que pour l'année 2019.

Approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire explique que les points 2, 3 et 4 de l'ordre du jour sont des mesures en faveur des entreprises, qui pour certaines ont été durement touchées par le confinement et la cessation d'activité liés au COVID-19.

Dès sa prise de fonction, le nouveau conseil municipal a été sollicité par plusieurs commerçants qui souhaitent élargir leurs terrasses pour répondre aux protocoles sanitaires. En conséquence, **Monsieur le Maire** a pris trois arrêtés en ce sens (le Biancheri, le Pressoir et la Rue Pasteur).

Monsieur le Maire propose dans l'ordre du jour, une série d'exonérations qui représentent un effort financier d'environ 10 000 € pour la commune et qui sont autant de charges qui pèseront en moins sur les entreprises. À cela s'ajouteront d'autres actions, en lien avec la CARF, pour améliorer la promotion touristique, la communication et inciter à la consommation locale.

2. Vote de l'exonération des taxes d'occupation du domaine public pour les commerçants

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Marylène WALKOWIAK**, 5ème Adjointe, déléguée au développement et à l'attractivité.

Madame Marylène WALKOWIAK expose :

En 2019, cette taxe avait concerné 14 entreprises et avait rapporté à la commune 2883 €. Cela concernait principalement des terrasses ou des étalages sur la voie publique.

Monsieur le Maire propose d'exonérer de la taxe d'occupation du domaine public tous les commerces et les entreprises de proximité, qui exerçaient leur activité sur la commune avant le confinement.

Compte tenu du montant, la commune envisage d'étendre cette exonération sur l'ensemble de l'année 2020.

Approuvé à l'unanimité

3. Vote de l'exonération des droits de place du marché à compter du 16 mars jusqu'à la fin de l'année 2020

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Renaud LEFEBVRE**, Conseiller Municipal, délégué au développement économique.

Monsieur Renaud LEFEBVRE expose :

Monsieur le Maire propose d'exonérer les droits de places payés par les exposants pour les marchés du mardi matin depuis le début du confinement et jusqu'à la fin de l'année.

Ces droits de place avaient rapporté à la commune 2900 € en 2019 (2340 € si l'on ne considère que la période allant du 16 mars au 31 décembre). Les producteurs locaux qui payent une redevance annuelle de 20 € seront eux, totalement exonérés.

Même si elle est liée à des circonstances exceptionnelles, cette exonération est conforme à ce que la nouvelle municipalité avait développé dans son programme sur l'importance de diminuer les frais d'occupation du marché. Elle proposera, pour l'année prochaine, une nouvelle grille de tarifs afin de rendre ce marché plus attractif.

Approuvé à l'unanimité

4. Vote de l'exonération des loyers pour les commerçants sur la période allant du 1^{er} avril au 31 juillet 2020

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Marylène WALKOWIAK**, 5^{ème} Adjointe, déléguée au développement et à l'attractivité.

Madame Marylène WALKOWIAK expose :

Cette délibération concerne les deux commerces, situés tous les deux sur la place Brancion, qui payent un loyer à la commune :

- Le Café des Alpains qui paye un loyer mensuel de 620 €,
- L'agence Provençalpes qui paye un loyer mensuel de 300 €.

Monsieur le Maire propose une exonération sur une durée de 4 mois, ce qui représente un effort financier de 3680 € pour la commune.

Monsieur Michel BRAUN, Conseiller Municipal, rappelle que le restaurant le Biancheri possède aussi une petite surface sur le domaine public faisant l'objet d'une redevance versée à la commune.

Monsieur le Maire explique que cela a été pris en compte dans le vote de l'exonération des taxes d'occupation du domaine public (point 2 de l'ordre du jour).

Monsieur Michel BRAUN, demande pourquoi cette exonération ne s'étend pas jusqu'à la fin de l'année au même titre que les autres commerçants.

Monsieur le Maire précise que cette exonération de 4 mois est proposée pour pallier à un manque d'activité de presque 3 mois concernant ces 2 commerçants, cela représente déjà un effort important et couvre donc une période plus étendue.

Vote : Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 3 (M. IPERT, M. BRAUN et Mme GASTALDI)

5. Autorisation de recrutement de contrats d'accompagnement éducatif pour l'ALSH

Monsieur le Maire rappelle que l'ALSH ouvrira du 6 au 31 juillet 2020 et laisse la parole à **Monsieur Thierry GUIDO**, 4^{ème} Adjoint délégué à la jeunesse, pour la présentation de cette délibération.

Monsieur Thierry GUIDO explique que pour permettre l'accueil des enfants à l'ALSH pour l'été 2020 (24 places pour l'élémentaire et 16 places pour la maternelle), il est proposé de recruter un agent titulaire du BAFA ainsi qu'un agent en contrat d'engagement éducatif pour le mois de juillet.

Approuvé à l'unanimité

6. Vote des subventions aux associations pour l'année 2020

Monsieur le Maire explique qu'au vu du contexte actuel, les associations ne pourront, pour la plupart, pas organiser l'ensemble des manifestations qu'elles organisent habituellement. Pour autant, la municipalité a fait le choix de ne pas diminuer les subventions qui leurs sont attribuées, le rôle de la commune étant d'encourager une reprise de la vie locale.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Thierry GUIDO**, 4^{ème} Adjoint, qui demande aux membres des instances décisionnelles des associations de ne pas participer aux votes qui se déroulent association par association.

Monsieur André IPERT précise que voter les subventions aux associations avant de voter le budget principal peut être risqué. Le vote pourrait intervenir en dehors du budget s'il est présenté sous forme d'avance. Ainsi, **Monsieur André IPERT** suggère de voter sous forme d'avance.

Monsieur le Maire explique son choix qui est de ne pas retarder les subventions aux associations car la saison estivale est sur le point de commencer et que les associations ont besoin de visibilité. Il précise que ces dépenses qui figureront au budget 2020 peuvent être engagées au même titre que beaucoup d'autres sans attendre le vote du budget.

Monsieur le Maire propose de voter le principe de ces subventions aux associations et indique que le conseil municipal les votera de nouveau si cela était retoqué au contrôle de la légalité.

Monsieur Thierry GUIDO propose aux membres du conseil municipal d'attribuer le versement aux associations suivantes :

A CRUELLA	500,00 €	18 pour 1 ne participe pas au vote (M. OLHARAN)
ADC CAMPE BOURGEMO	100,00 €	Approuvé à l'unanimité
AAE 06	100,00 €	Approuvé à l'unanimité
AIKIDO	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
AMACCA DE LA ROYA	1 300,00 €	Approuvé à l'unanimité
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE BREIL	1 000,00 €	18 pour 1 ne participe pas au vote (M. GUIDO)
AMIS DU RAIL	100,00 €	Approuvé à l'unanimité
APE	1 600,00 €	18 pour 1 ne participe pas au vote (M. LEFEBVRE)
AS ROYA	6 500,00 €	Approuvé à l'unanimité
ASSOCIATION DES PRODUCTEURS VALLEENS	4 000,00 €	17 pour 2 ne participent pas au vote (M. BOUERI et Mme BONNET)
A STACADA	0,00 €	Approuvé à l'unanimité
BIBLIOTHEQUE	1 400,00 €	18 pour 1 ne participe pas au vote (Mme SAUVE)
CANAL AGANDON CRABARESSA	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
CANAL BANCAO	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
CANAL DU MONT	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
CANAL TUJAN	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
CAVALIERS DE LA ROYA	200,00 €	Approuvé à l'unanimité
C.G.P.T.C.L	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
CHRYSALIDE	1 500,00 €	Approuvé à l'unanimité
CLUB DE L'OLIVIER	900,00 €	Approuvé à l'unanimité
COFAAC Foire agricole	600,00 €	17 pour 2 ne participent pas au vote (M. BOUERI et Mme WALKOWIAK)
COMITE DES FETES DE BREIL-SUR-ROYA	5 000,00 €	18 pour 1 abstention (Mme GASTALDI)
COMITE DES FETES DE LIBRE	1 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
COMPAGNIE DE L'ARPETTE	1 500,00 €	Approuvé à l'unanimité
COUSINADE	100,00 €	Approuvé à l'unanimité
CUMA	1 000,00 €	18 pour 1 ne participe pas au vote (M. REY)
ECHO DU LAC MAJORETTE – TWIRLING	2 700,00 €	Approuvé à l'unanimité
ECO MUSEE	1 000,00 €	18 pour 1 ne participe pas au vote (M. BRAUN)
FELIX FELIS	900,00 €	Approuvé à l'unanimité
LA FAMILLE FADSK	400,00 €	Approuvé à l'unanimité

FIL EN AIGUILLE	500,00 €	18 pour 1 abstention (M. IPERT) 1 ne participe pas au vote (Mme SAUVE)
HAND BALL	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
JUDO CLUB	900,00 €	18 pour 1 ne participe pas au vote (M. GUIDO)
SOCIETE DE CHASSE LA GRIVE	800,00 €	18 pour 1 contre (Mme GASTALDI)
ROYA COMPET AUTOMOBILE	400,00 €	18 pour 1 ne participe pas au vote (M. GUIDO)
SIGNES	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
THEATRE MORPHOSE	1 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
TITRE PROVISoire	1 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
VEILLEURS DE VIE	900,00 €	18 pour 1 ne participe pas au vote (Mme IDDA)
OMNISPORT VELO CLUB DE BREIL	3 500,00 €	Approuvé à l'unanimité
UNIVERSITE POPULAIRE DE LA ROYA	100,00 €	Approuvé à l'unanimité
A CRUELLA	500,00 €	18 pour 1 ne participe pas au vote (M. OLHARAN)

➤ ASSOCIATION DES PRODUCTEURS VALLEENS

Monsieur Michel BRAUN explique que pour lui cette association relève d'une initiative commerciale, qu'il s'agit d'une belle initiative mais qu'il ne faut pas que cette subvention devienne permanente car ce genre de structure doit arriver à s'autofinancer.

Monsieur André IPERT explique qu'en 2019 la commune avait versé 3 000€ à cette association pour le paiement des loyers. Ainsi, Monsieur André IPERT demande ce qui détermine le montant de 4 000 € proposé cette année.

Monsieur le Maire précise que tous ces dossiers de subventions ont été étudiés lors d'une commission « Vie Locale » où siègent 8 Élus dont 2 de l'opposition (même s'il y a eu un souci au niveau de la convocation à cette commission pour Monsieur BRAUN et Monsieur le Maire s'en excuse à nouveau). Cette subvention de 4 000 € accordée à l'association va permettre, comme en 2019, de payer les loyers mais aussi va permettre l'acquisition de matériels divers et notamment une caisse enregistreuse ou créer une chambre froide.

Monsieur le Maire souhaite aussi que cette structure soit pérenne et puisse vivre sur ses fonds propres mais précise qu'il reste néanmoins important cette année de renouveler notre soutien de la commune.

Monsieur André IPERT demande si d'autres communes de la vallée de la Roya participent aux aides pour cette association.

Monsieur le Maire répond qu'à sa connaissance non mais l'association reste libre de demander des subventions aux autres communes de la vallée. Une demande de subvention a néanmoins été adressée au Conseil Départemental.

➤ ASSOCIATION A STACADA

Monsieur Thierry GUIDO, 5^{ème} Adjoint, explique qu'en accord avec le président de l'association, la commune a décidé de ne pas verser de subvention à cette association pour permettre un meilleur accompagnement l'année qui précède la manifestation de l'A STACADA.

Monsieur le Maire précise que la commune participera activement à la manifestation de l'A STACADA l'année qui précède la manifestation. Il serait pertinent que la commune se réunisse avec les membres du comité de l'A STACADA pour établir un plan de financement afin de déterminer au mieux le soutien financier adéquat, plutôt que de donner une petite subvention chaque année. La commune fait donc le choix de verser une subvention en fonction du Plan de financement qui sera établi l'année qui précède cette fête.

➤ ASSOCIATION C.G.P.T.C.L (Comité de Gestion du Patrimoine et des Traditions Catholiques de Libre)

Monsieur Michel BRAUN informe que l'appellation « Comité Catholique » risque de poser problème lors du contrôle de la légalité. Il propose que la subvention soit dirigée vers les actions de gestion de patrimoine et les animations du Hameau de Libre.

Monsieur le Maire précise que ce sont les traditions qui sont catholiques et non pas le comité. Cette association organise effectivement toutes les fêtes traditionnelles du Hameau et participe à l'entretien du patrimoine. Ce comité demande des subventions non pas pour l'organisation de messes mais pour les activités qu'elle organise en faveur des traditions et du patrimoine.

➤ ASSOCIATION COFAAC Foire agricole

Monsieur Michel BRAUN aurait aimé que cette association ait une subvention plus élevée.

Monsieur le Maire précise qu'en accord avec les organisateurs, cette subvention est suffisante et reste bien entendu modulable pour les années suivantes, selon les besoins. Il informe que la foire agricole aura bien lieu cette année avec quelques petits aménagements liés au COVID-19.

➤ COMITE DES FETES DE BREIL-SUR-ROYA

Monsieur André IPERT demande à avoir un aperçu sur les manifestations de cet été pour comprendre la subvention donnée, et indique que l'an dernier, le comité des fêtes a terminé son année avec un déficit de 2 200 € que la mairie a compensé en partie, à hauteur de 1 500 €, en participant financièrement à la manifestation pour la sauvegarde de la voie ferrée.

Monsieur le Maire explique que la subvention pour cette association est donnée selon la même logique que les autres subventions aux associations. Cette année, la commune accorde quasiment la même subvention que l'année précédente et ajustera en fonction des besoins des associations pour les années futures.

Monsieur le Maire informe que la commune a eu une réunion avec le Comité des fêtes pour faire le point sur les manifestations de cet été. Dans l'hypothèse la plus optimiste, les manifestations pourraient être :

- 14 juillet : manifestation au monument aux morts, apéritif et bal financés par la mairie
- Medj'agoust : aubades, messe, apéritif d'honneur et deux bals financés par le Comité des fêtes. Feu d'artifices financé par la mairie
- Saint-Bernard : aubades, messe, apéritif d'honneur et un bal financé par la mairie

Monsieur le Maire précise que la commune est toujours dans l'attente de réponses réglementaires précises quant aux modalités d'organisation des événements de l'été, notamment les bals. Si les manifestations ne peuvent pas avoir lieu, les subventions seront ajustées en conséquence pour l'année suivante.

Monsieur André IPERT propose, si les bals sont interdits, de reverser le trop-perçu du comité des Fêtes à l'Association AMACCA qui fait appel aux intermittents du spectacle et participe à la vie culturelle de la commune, afin de proposer à la population des manifestations hors saison.

Monsieur le Maire est entièrement d'accord avec l'esprit de cette proposition mais pas avec la proposition en tant que telle, en ce que le comité des fêtes, s'il ne peut pas organiser de manifestations pendant la saison estivale, est susceptible d'en organiser hors saison.

➤ ASSOCIATION FIL EN AIGUILLE

Monsieur André IPERT revient sur sa sollicitation auprès de la présidente de l'association pour la fabrication de masques en tissu à la demande de la mairie, et la réponse négative qu'il a eu en retour. Il explique qu'il a interprété cela comme un manque de solidarité à ce moment-là. C'est pourquoi il s'abstient sur le vote de la subvention de cette association.

Monsieur le Maire explique qu'il est, de son côté, très heureux de pouvoir accorder cette subvention. Les bénévoles ont dès le début, et sans attendre la sollicitation de la mairie, commencé à fabriquer et distribuer des masques aux personnes qui en exprimaient le besoin.

7. Vote d'une subvention exceptionnelle au Comité d'Animation, d'Entraide et de Loisirs de la Gendarmerie de Menton

Monsieur le Maire explique qu'une subvention va être accordée pour la 1^{ère} fois à cette association. Cette subvention a pour but d'aider à l'organisation de fêtes chères aux gendarmes comme la fête de la Sainte-Geneviève, l'arbre de Noël pour les enfants de gendarmes, etc. Les gendarmes fournissent un service essentiel à la population et la commune se doit de les encourager. Il s'agit d'un soutien financier symbolique et il est important de montrer notre soutien, compte tenu le contexte actuel et les attaques auquel sont confrontés les forces de l'ordre.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal d'approuver cette subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à la Gendarmerie de Menton dont Breil-sur-Roya fait partie.

Approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire informe que les points 8, 9 et 10 de l'ordre du jour vont permettre de fixer le montant des indemnités des élus et donne la parole à **Madame Audrey ROSSI**, 1ère adjointe, afin de présenter l'ensemble de ces 3 délibérations.

8. Vote des indemnités de fonctions du Maire

Madame Audry ROSSI explique que pour l'indemnité du Maire, la loi fixe le montant maximum à 51,6 % de l'indice brut 1027, soit 2006,93 € bruts par mois.

Monsieur le Maire propose de fixer l'indemnité à 28,29 % de l'indice, soit 1 100,31 € bruts.

Approuvé à l'unanimité

9. Vote des indemnités de fonctions des Adjointes au Maire

Madame Audrey ROSSI explique que pour les Adjointes au Maire, la loi fixe le montant maximum à 19,8 % de l'indice brut 1027, soit 770,10 € bruts par mois.

Monsieur le Maire propose de fixer l'indemnité du 1er Adjoint à 11,571 % de l'indice, soit 450,04 € bruts. Les indemnités des autres Adjointes à 10,291 % de l'indice, soit 400,25 € bruts.

Approuvé à l'unanimité

10. Vote des indemnités de fonctions des Conseillers Municipaux

Madame Audrey ROSSI explique que pour les Conseillers Municipaux, la loi fixe le montant maximum à 6 % de l'indice brut 1027 soit 233,36 € bruts par mois, et que cela doit être compris dans l'enveloppe global des indemnités du Maire et des Adjointes.

Monsieur le Maire propose de fixer :

- l'indemnité du Conseiller Municipal délégué à Libre à 3,86 % de l'indice, soit 150,13 € bruts,
- l'indemnité des autres Conseillers Municipaux délégués à 2,58% de l'indice, soit 100,34 € bruts,
- l'indemnité du Conseiller Municipal en charge de Piène-Haute (qui ne peut avoir de délégation car n'ayant pas la nationalité française) à 3,86 % de l'indice, soit 150.13 € bruts.

Approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire informe qu'avec ces propositions d'indemnités, la municipalité est bien en dessous de l'enveloppe maximale fixée par la loi puisque le montant total s'élève à 4 254,33 € soit 1 500 € en dessous du plafond qui est fixé à 5 857,43 €.

Par ailleurs, avec ces nouveaux montants, on constate :

- une baisse d'indemnité du Maire de 7 %,
- une baisse d'indemnité des Adjoints au Maire de 8 %,
- une baisse d'indemnité des Conseillers Municipaux en charge de Libre et Piène de 8%.

Monsieur le Maire indique que cela permet de verser une petite indemnité à tous les conseillers municipaux délégués, ce qui n'était le cas que pour certains d'entre eux auparavant.

Monsieur André IPERT explique que l'ancienne municipalité avait fait le choix d'attribuer les indemnités à seulement 8 élus car l'investissement d'une personne dans une action collective, comme une municipalité, n'est pas nécessairement liée au versement d'une indemnité. Elle avait aussi fait le choix de baisser de 20 % l'enveloppe globale des indemnités. Monsieur André IPERT note que le choix de la nouvelle municipalité est respectable et constate aussi une baisse des indemnités, ce qui est un bien pour les finances de la commune.

Approuvé à l'unanimité

11. Désignation des représentants de la commune au sein du Conseil d'administration de l'ASA du Canal de Granile

Monsieur le Maire explique que lors du conseil d'installation, ont été désignés les représentants pour un grand nombre d'organismes extérieurs. Ce jour, le conseil municipal doit voter les représentants de la commune au sein du Conseil d'Administration de l'ASA du Canal de Granile.

Sont ainsi proposés trois membres titulaires :

- M. OLHARAN
- M. GIORDAN
- M. WOLFERS

Et un membre suppléant :

- M. BOUERI

Monsieur André IPERT aimerait connaître la raison de cette participation au Conseil d'Administration de l'ASA du Canal de Granile. Il s'agit d'une association syndicalisée qui transporte l'eau de la ville vers certaines habitations de la commune certes, mais la compétence de l'eau et de l'assainissement incombe à la CARF et non à la mairie.

Monsieur le Maire fait remarquer qu'à la fin du mandat précédent a été votée une demande de fond de concours financée en partie par la commune concernant des travaux sur le Canal de Granile.

Monsieur André IPERT informe qu'il y a une différence entre voter une demande de fonds de concours et participer au conseil syndical. Quand la commune doit apporter son aide, elle doit le faire non pas avec son autofinancement mais avec les fonds de concours de la CARF qui servent à cela et qui sont défendus entre autres par le maire de la commune.

Monsieur le Maire trouve qu'il est normal, d'autant plus qu'il s'agit d'une association d'intérêt général, que la commune y soit représentée.

Approuvé à l'unanimité

12. Programme des travaux dans le cadre de la dotation cantonale de voirie 2020

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel GIORDAN, 2^{ème} Adjoint délégué aux travaux.

Monsieur Daniel GIORDAN propose le programme des travaux de voirie suivant pour l'année 2020 :

ROUTE DE L'AUTHION	
Assainissement Chaussées et trottoirs en enrobé	10 013,00 € HT
GIANDOLA	
Assainissement Chaussées et trottoirs en enrobé	6 555,00 € HT
LIBRE – CANIVEAU POTEAU INCENDIE 37	
Bordures caniveaux, pavages, dallages Chaussée et trottoirs en enrobé Maçonnerie	3 944,50 € HT
1ère DFL – EFFONDREMENT	21 264,93 € HT
SAINT-PIERRE	
Assainissement Bordures, caniveaux, pavages, dallages Chaussées et trottoirs en enrobé	12 308,00 € HT
LIBRE – MUR EN PIERRE	
Maçonnerie	14 400,00 € HT
LIBRE	
Mise à disposition de moyens humains et matériels Chaussées et trottoirs en enrobé	13 316,00 €
SIGNALISATIONS – ARITCLES DIVERS	2 554,75 € HT
POINTS A TEMPS	25 643,42 € HT
TOTAL HT	109 999,60 € HT

Le plan de financement est le suivant :

Montant HT des travaux	109 999,60 € HT
Dotation cantonale (80 %)	87 999,68 €
Autofinancement (20 %)	21 999,92 €

Monsieur le Maire apporte quelques précisions :

- Concernant les points à temps (25 643,42 € HT) : achat de matériaux pour l'entretien des pistes communales.

- Concernant les signalisations (2 554, 75 € HT) : achat entre autres de panneaux de signalisation mais aussi de petits ralentisseurs pour la Ciappera, la promenade Georges Clémenceau, l'Avenue de l'Authion et la Route Saint-Pierre.

Monsieur André IPERT aimerait plus de précisions sur les travaux d'assainissement, sur le mur en pierre situé à Libre, sur les travaux de remise en état de la 1^{ère} DFL pour lesquels une demande de fonds de concours à la CARF avait été votée par l'ancienne municipalité et si cette dernière est toujours d'actualité.

Monsieur Daniel GIORDAN précise que les travaux d'assainissement sont des travaux de récupération des eaux pluviales. Pour ce qui est du mur qui se situe entre les Quartiers Cotte et Aube au Hameau de Libre, il s'agit d'un mur de soutènement en pierres sèches.

Monsieur le Maire explique que l'enveloppe des fonds de concours de la CARF est quasi épuisée, et c'est pourquoi l'équipe municipale a fait le choix de solliciter la Dotation Cantonale pour la 1^{ère} DFL afin de libérer des fonds de concours pour financer d'autres investissements nécessaires.

Approuvé à l'unanimité

13. Demande de Subvention Départementale pour l'achat de la distillerie

Monsieur le Maire explique de la municipalité précédente a fait le choix de racheter la distillerie par l'intermédiaire de la SAFER, ce qui est un bon choix car cela permet de préserver un patrimoine et dans le même temps un potentiel agricole. La dépense correspondante n'a pas été encore réalisée et la municipalité actuelle a procédé à cette régularisation.

Monsieur le Maire a demandé à la Directrice Générale des Services de regarder les opérations d'investissement afin de déterminer si la commune peut formuler des subventions en vue de diminuer les dépenses sur les fonds propres. C'est pourquoi la commune demande une subvention au Conseil Départemental des Alpes-Maritimes à hauteur de 50%, soit 9 275 € pour l'achat de la Distillerie dont le coût total s'établit à 18 550 € HT.

Monsieur André IPERT explique aussi qu'il était important de préserver ce patrimoine et précise que l'ancienne municipalité n'avait pas encore payé la SAFER car elle n'avait pas encore reçu de titre. Il rappelle aussi la participation de la CARF à hauteur de 50% et que si le Département accorde cette subvention, cet achat serait une opération blanche pour la commune.

Approuvé à l'unanimité

14. Demande de fonds de concours à la CARF pour le remplacement du filtrage de la piscine

Monsieur le Maire explique que des travaux importants (14 856 € HT) ont dû être réalisés au niveau du filtrage de la piscine. La commune sollicite donc l'aide de la CARF au titre des fonds de concours 2020 à hauteur de 50 % de ce montant.

Approuvé à l'unanimité

15. Approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte du Conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes

Monsieur le Maire informe que la Mairie a reçu, la veille du conseil municipal, un message du Conservatoire Départemental de Musique qui souhaite que la municipalité approuve les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes. Ceci est une formalité demandée à toutes les communes membres. Il demande si des membres du conseil s'opposent à ce que ce point soit ajouté et fasse l'objet d'un vote. Aucun membre du conseil municipal ne s'y oppose. Monsieur le Maire indique que les statuts ont été envoyés aux membres du conseil en amont pour consultation. En l'absence de remarques, il fait procéder au vote.

Approuvé à l'unanimité

16. Vœu en faveur de la création d'un Syndicat Mixte de la Roya

Monsieur le Maire expose son vœu :

« Dans la plupart de vallées des Alpes-Maritimes, l'existence d'un syndicat mixte est déterminante dans la capacité des acteurs du territoire à se fédérer pour porter une véritable stratégie de développement.

La vallée de la Roya, confrontée à des difficultés économiques importantes, malgré un potentiel notamment touristique et agricole indéniable, aurait besoin d'une telle structure. Celle-ci permettrait en effet de mutualiser les coûts de fonctionnement de certaines infrastructures à vocation touristique telle que la piscine de Breil-sur-Roya ou la station de ski de fond de Casterino.

Celle-ci permettrait également de porter à l'échelle de la vallée une politique volontariste et cohérente en la dotant à la fois des infrastructures sportives et touristiques nécessaires mais aussi des outils de communication qui la rendront attractive.

En novembre 2019, le Département des Alpes-Maritimes, qui est généralement l'un des principaux contributeurs des syndicats mixtes aux côtés des Intercommunalités, a lancé avec la CARF une réflexion stratégique en confiant au cabinet ESPELIA un travail exploratoire.

Au travers de ce vœu, les élus du conseil municipal de Breil-sur-Roya expriment leur souhait de voir l'ensemble des acteurs du territoire (Département, CARF, Communes...) s'accorder sur la

création d'un syndicat mixte de la Roya, après avoir pris connaissance des résultats de l'étude et dans les plus brefs délais ».

Monsieur André IPERT aimerait que soit employé le mot « motion » plutôt que le mot « vœu » et rappelle la définition de ce dernier.

Monsieur le Maire rappelle la définition juridique d'un vœu présent dans le code général des collectivités territoriales, dernier alinéa de l'article L 2121-29 et demande au conseil municipal de voter ce vœu.

Approuvé à l'unanimité

17. Vœu en faveur de l'octroi d'une prime gouvernementale COVID-19 aux agents intervenant dans le secteur médico-social

Madame Marie-Lou ALLAVENA, 3^{ème} Adjointe, déléguée aux solidarités humaines donne lecture du vœu.

« Dans le contexte de pandémie de COVID-19, nos personnels soignants et l'ensemble des agents œuvrant en faveur des solidarités humaines ont fait preuve d'un engagement et d'un professionnalisme qui forcent l'admiration.

Comme membres du Conseil municipal, nous souhaitons témoigner du dévouement exceptionnel qu'ont manifesté les équipes du Centre Hospitalier et des différentes structures médico-sociales basées sur notre commune.

Pendant ces longs mois, et malgré des moyens humains et matériels limités, ils ont su faire le nécessaire pour protéger les personnes les plus fragiles et éviter une situation d'épidémie dans la vallée de la Roya.

Par la présente, nous demandons au Gouvernement de bien vouloir faire en sorte que ces acteurs du service public de santé bénéficient de la prime exceptionnelle annoncée dernièrement.

Dans le même esprit, nous vous proposons d'envisager d'étendre ce dispositif aux autres personnes qui travaillent dans le domaine des solidarités humaines, comme les infirmiers libéraux ou encore les aidants à domicile employés par les Centres Communaux d'Action Sociale.

Durement éprouvés par cette pandémie, ces héros du quotidien méritent la reconnaissance de la Nation. Celle-ci peut naturellement s'exprimer avec des mots mais doit surtout se manifester par des actes ».

Monsieur André IPERT, demande des précisions sur « l'ensemble des structures médico-sociales », à savoir si cela comprend entre autres l'EHPAD et le FAM. Dans le même temps, Monsieur André IPERT indique qu'il serait pertinent d'octroyer une prime relative au travail effectué au plus fort de la crise sanitaire et pendant la période de confinement, pour la

Directrice générale des Services, le policier municipal et la secrétaire du CCAS qui ont assuré pendant ces 2 mois et demi un suivi et une aide à plein temps en présentiel.

Monsieur le Maire précise que l'ensemble des structures médico-sociales inclut les maisons de retraite. Par ailleurs, Monsieur le Maire manifeste son plein accord avec Monsieur André IPERT quant à la reconnaissance financière pour les agents qui ont été présents et ont permis aux services de la commune de fonctionner, en ajoutant que le travail de réflexion sur les modalités d'attribution est d'ores et déjà en cours.

Approuvé à l'unanimité

18. Informations diverses

- Une distribution de masques grand public aura lieu samedi 27 et dimanche 28 juin de 9h à 17h place Biancheri.
- La piscine municipale restera malheureusement fermée a minima pour les mois de juillet et août. Cela s'explique d'une part par des mesures sanitaires extrêmement contraignantes dues à la situation actuelle, et d'autre part par des raisons budgétaires, le coût n'étant pas supportable pour la commune. Néanmoins, la municipalité étudie une possibilité d'ouverture de la piscine à partir du mois de septembre, et a déjà été sollicitée par les collèges de Breil-sur-Roya et Sospel.
- Concernant le camping, une 1^{ère} tentative de relancer une Délégation de Service Public a eu lieu à la fin de l'année 2019. Cette procédure a été attaquée en référé au Tribunal par la Société DIMELIA, qui gérait le camping au cours des dernières années. Le Tribunal Administratif avait décidé, pour un certain nombre de raisons juridiques, d'invalider cette procédure et de la reprendre à partir de la phase de réception des candidatures. La municipalité précédente a fait le choix de déclarer cette procédure sans suite et de relancer une 2^{ème} procédure de Délégation de Service Public avec un appel d'offre. 4 entreprises se sont manifestées, et la Commission d'appel d'offre, après s'être réunie, a fait le choix de retenir l'offre du candidat « Camping des Rives de la Roya ». Un choix qui par ailleurs n'était pas définitif tant qu'il n'était pas approuvé par le Conseil Municipal. Cette 2^{ème} procédure de Délégation de Service Public a fait l'objet d'un nouveau recours de la Société DIMELIA au tribunal Administratif, et la commune vient juste de recevoir le jugement. **Monsieur le Maire** fait lecture de ce jugement et en explique les causes : « *La commune s'engageait financièrement à participer aux travaux de remise en état du camping. Or, ce détail n'étant pas précisé dans le règlement de consultation et les autres candidats n'ayant donc pas connaissance de cette possibilité, le tribunal a donc décidé d'annuler la décision d'attribution du camping à la société « Camping des Rives de la Roya ». Il va donc falloir que le conseil municipal donne des suites rapides à cette nouvelle condamnation. Il sera donc proposé dans les plus brefs délais un conseil municipal extraordinaire consacré exclusivement à ce dossier* ».

Monsieur André IPERT regrette la décision du tribunal. Ce camping nécessite une remise en état général. Il faut donc bien réfléchir et voir l'intérêt général, la saison estivale étant déjà bien entamée et les conditions sanitaires des campings à l'heure actuelle étant assez strictes. Il faudrait faire en sorte que le camping fasse l'objet d'une année blanche pour des raisons

économiques entre autres, afin de le remettre en état pour permettre d'ouvrir le plus rapidement possible l'année prochaine.

Monsieur le Maire prend note de ces remarques pour le prochain conseil municipal extraordinaire et explique que le camping, contrairement à la piscine, ne coûte pas mais rapporte à la commune lorsqu'il est ouvert.

- Concernant la Place Brancion et notamment la maison GUIDI, des études ont été effectuées à la demande de la commune de Breil-sur-Roya et sous la maîtrise d'œuvre de la CARF, pour savoir s'il était préférable de démolir ou de reconstruire cet immeuble. L'objectif étant de convaincre les Architectes des Bâtiments de France en leur montrant qu'il est moins coûteux de démolir que de restaurer. Cette étude apporte quelques éléments de réponse, à savoir le coût de la reconstruction de presque 5 millions d'euros et le coût de démolition de moins de 800 000 €. Si l'immeuble GUIDI est démolit, le coût de cette démolition sera pris en charge intégralement dans le cadre des fonds de l'état dits *fonds Barnier*. Cette étude va donc permettre à la commune d'avancer sur ce dossier.

Monsieur André IPERT apporte une précision concernant la 1^{ère} partie de cette information. Le problème ne vient pas des Architectes des Bâtiments de France qui ont acté le principe de la démolition. Le problème est plutôt au niveau de l'obtention des fonds Barnier où il faut que le coût de la démolition soit inférieur au coût de la consolidation. Sur ce dossier, cela ne devrait donc pas poser de problème.

- La caravane du sport revient à Breil-sur-Roya le lundi 10 août 2020.
- La commune disposera cette année de 5 soirées estivales organisées par le Département au lieu de 2 précédemment. Ainsi, chacun des deux hameaux de Libre et Piène-Haute bénéficieront d'une soirée.

19. Questions diverses

NÉANT

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur Sébastien OLHARAN** Maire, remercie l'assemblée et clôture la séance à 20h28.



Sébastien OLHARAN

Maire de Breil-sur-Roya

DÉPARTEMENT
Alpes Maritimes
ARRONDISSEMENT
NICE

COMMUNE :

Communes de
1 000 habitants et plus

BREIL sur ROYA

Élection du maire
et des adjoints

Effectif légal du conseil municipal

19

Nombre de conseillers en exercice

19

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille vingt, le vingt trois
du mois de Mai à 10 heures
30 minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités
territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Breil sur Roya

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

<u>OLHARAN Sébastien</u>		
<u>COTTA-ALLAVENA Marie-Jean</u>		
<u>GUIDO Thierry</u>		
<u>WALKOWIAK Béatrice</u>		
<u>GIORDAN Daniel</u>		
<u>ROSSI Audrey</u>		
<u>REY Paul</u>		
<u>BENOUANIB Colette</u>		
<u>WOLFERS Weibert</u>		
<u>BONNET Julia</u>		
<u>LEFEBVRE Renaud</u>		
<u>BOETTI Karine</u>		
<u>BOVERI Jérôme</u>		
<u>ANGELINI-SAUVE Isabelle</u>		
<u>FRECCOURT Francis</u>		
<u>LODA-NEATINI Geneviève</u>		
<u>IPERT Aurélie</u>		
<u>CASTALDI Danielle</u>		
<u>BRAUN Michel</u>		

Absents¹ :

1. INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX²

La séance a été ouverte sous la présidence de M^r Aurélien IPERT
_____, maire (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du
conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M^r Thierry Guido a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil
municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

(1) Préciser s'ils sont excusés.
(2) Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection du maire et des adjoints a lieu en cours de mandature.

ref. 501 018 (2022) Bregier-Lavruet

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

2.7. Proclamation de l'élection du maire

M. OLHARAN Sébastien a été proclamé(e) maire et a été immédiatement installé(e).

3. ÉLECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de M. OLHARAN Sébastien élu(e) maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

3.1. Nombre d'adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit cinq adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de cinq adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à cinq le nombre des adjoints au maire de la commune.

3.2. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire (ou son remplaçant) a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

À l'issue de ce délai, le maire (ou son remplaçant) a constaté que 1 listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposées. Ces listes ont été jointes au présent procès-verbal. Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

3.3. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 19
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 16
- f. Majorité absolue⁴ 10

INDIQUER LE NOM DU CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>ROSSI Audrey</u>	<u>16</u>	<u>Seize</u>
.....
.....
.....

3.4. Résultats du deuxième tour de scrutin⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue⁴

(6) Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.
 (7) Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

Discours d'installation du Maire de Breil-sur-Roya Samedi 23 mai 2020

Monsieur le Doyen, Cher Herbert,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,

Le dimanche 15 mars, les citoyens de Breil-sur-Roya et des hameaux de Libre, Piène et La Giandola ont accordé à une large majorité leurs suffrages à la liste que nous avons choisi d'appeler « Un nouveau souffle pour Breil-sur-Roya ».

Je tiens à remercier d'abord l'ensemble des électeurs qui nous ont accordé leur confiance et ont manifesté ainsi un profond désir de changement. Je remercie également les membres du Conseil municipal qui viennent de m'élire à la tête de la commune de Breil-sur-Roya.

Même si elle survient dans une période particulièrement troublée, et même si elle a dû être retardée, cette élection est pour moi un immense honneur.

Breil-sur-Roya, c'est ma commune de cœur, de famille, celle où je vis depuis ma naissance, il y a 26 ans.

Breil-sur-Roya, c'est une géographie unique, au cœur de cette magnifique vallée de la Roya, aux portes de l'Italie, aux portes de la Vallée des Merveilles, dans un environnement de montagne exceptionnel, traversée par l'une des plus belles rivières de France.

Breil-sur-Roya, c'est un patrimoine d'une grande richesse avec des monuments, une langue, des traditions que nous avons hérité de générations de Breillois, Librasques et Piènasques.

Breil-sur-Roya, c'est une Histoire millénaire qui nous a conduits du Comté de Vintimille à celui de Tende, du Comté de Provence au Duché de Savoie, du Royaume de France à celui de Sardaigne.

Aujourd'hui, je deviens grâce à vous le 7^{ème} Maire de Breil-sur-Roya depuis le début de la Vème République, et le 20^{ème} depuis le rattachement de Breil et du Comté de Nice à la France.

Je tiens à exprimer, en cet instant, ma reconnaissance, et celle de notre commune, à tous les hommes et à toutes les femmes qui avant nous se sont engagés pour elle.

Je veux ainsi remercier les membres de l'ancienne municipalité, qui ont donné de leur temps, de leur énergie pour notre commune, souligner leur implication pendant la période de confinement, et rendre de nouveau hommage à Mario AMERIO, 1^{er} adjoint, qui nous a quittés il y a un peu plus d'un an.

Je tiens à dire aussi que je regrette infiniment que le Maire sortant n'ait pas autorisé nos anciens Maires à être à mes côtés aujourd'hui alors que les consignes gouvernementales permettaient la présence d'un public restreint. J'en éprouve de la tristesse car c'était de mon point de vue, Monsieur IPERT, à la fois un impératif moral et une forme d'humilité que de s'entourer, dans ces moments importants, de ceux qui avant nous ont exercé cette fonction.

Cela ne m'empêche pas d'avoir une pensée affectueuse pour trois d'entre eux qui m'ont toujours fait bénéficier de leur soutien ou de leurs conseils : Joseph GHILARDI, Gilbert MARY, Jean GALLON.

Au cours de la dernière campagne, nous avons annoncé que notre action serait guidée par trois principes essentiels :

- La vision, celle qui nous permettra d'offrir un avenir à notre commune et de porter une véritable stratégie de développement.
- La coopération, avec les autres communes de la Roya, avec tous nos partenaires institutionnels, avec nos voisins et amis italiens.
- L'écoute, à l'égard des habitants, des employés municipaux, des élus, tous les élus.

C'est l'occasion pour moi de dire à quel point je suis heureux et fier d'avoir à mes côtés une majorité municipale avec des élus qui ont de telles qualités, et une telle volonté. Ensemble nous formons une équipe, un collectif qui saura, j'en suis convaincu, relever les défis qui nous attendent.

C'est l'occasion aussi de dire ma considération pour les élus de la minorité municipale. Qu'ils fassent le choix de se comporter comme une force d'opposition ou de proposition, ils participent de la vie démocratique de la commune et pour cela seront respectés.

Ces trois principes (écoute, vision, coopération) seront, dans le contexte actuel, plus importants que jamais.

Nous arrivons aux responsabilités dans une période encore troublée et qui demeure particulièrement préoccupante.

Nous ne sommes pas en guerre mais nous sommes en crise !

C'est dans ces périodes difficiles que nous mesurons le mieux quelles sont nos forces et quelles sont nos faiblesses.

Nos forces, nous les connaissons.

Ce sont nos services publics : nos personnels soignants, ceux qui travaillent dans les structures médico-sociales nombreuses sur notre commune, nos sapeurs-pompiers, nos gendarmes, nos enseignants...

Notre force, ce sont nos employés municipaux (services administratifs, techniques, de la crèche, du Centre Communal d'Action Sociale, des écoles, du pôle jeunesse et sports, de la culture, du tourisme, de la police municipale). Ils remplissent des missions essentielles au service des populations, sous l'autorité de la Directrice générale des services Leslie GAUCHER, dont je me réjouis qu'elle ait été reconduite dans ses fonctions.

Notre force ce sont les acteurs économiques (artisans, commerçants, agriculteurs) qui ont permis, pendant le confinement, de répondre aux besoins de la population. Ils ont démontré ainsi que l'on pouvait trouver sur notre commune la plupart des biens et des services, et que le « consommer local » a un bel avenir.

Notre force, c'est cet esprit de responsabilité et de solidarité qui anime nombre de nos concitoyens, et d'associations, qui s'est fortement manifestée dans cette période, et qui me donne une immense foi en l'avenir.

Mais nous voyons aussi nos faiblesses :

Des faiblesses en termes d'infrastructure numérique, car le télétravail (pour les adultes comme pour les enfants) s'est avéré très difficile dans de nombreux quartiers et notamment dans nos hameaux : Libre et Piène.

Des faiblesses au niveau de notre économie, avec une économie trop peu diversifiée, des infrastructures touristiques trop fragiles, des entreprises durement impactées par la période de confinement.

Des faiblesses en termes de sécurité, avec l'absence d'une véritable coordination des polices municipales de la Roya qui permettrait en cette période une action plus forte et dans la continuité de l'action de la gendarmerie nationale.

Des faiblesses dans nos relations franco-italiennes, avec l'absence d'une vraie concertation transfrontalière qui permettrait de lever les blocages, comme celui que nous connaissons à la frontière, par le dialogue et la diplomatie territoriale.

De tout cela, nous devons tirer des leçons pour l'avenir.

Cela fait déjà deux mois que nous devrions présider aux destinées de notre commune.

Deux mois qui ont été perdus parce que le Gouvernement attendait l'avis d'un conseil scientifique. Et au bout de cette période : ce conseil a exprimé des préconisations : des règles sanitaires qui étaient les mêmes deux mois plus tôt, les mêmes que celles que nous entendons toute la journée dans les médias, des préconisations qu'un enfant de 4 ans aurait pu énoncer sans difficulté.

Qu'est-ce qui explique cette décision de repousser l'installation des conseils municipaux élus au 1^{er} tour ? La peur sans doute, mais cela traduit aussi un manque de foi en la démocratie.

Je suis inquiet de cette dérive technocratique chez des dirigeants qui font plus confiance à des experts sélectionnés par leur soin qu'aux élus qui disposent de la légitimité populaire. Des dirigeants qui considèrent la démocratie, surtout la démocratie locale, comme un problème ou comme un risque alors qu'elle est souvent la solution.

Et, en effet, nous avons pu constater que les collectivités territoriales, les élus locaux, avaient su faire preuve, dans cette période de crise, de beaucoup plus de souplesse, de réactivité, d'efficacité, au point d'avoir souvent un temps d'avance sur l'État.

Et les collectivités locales vont encore avoir un rôle essentiel à jouer dans les prochaines semaines et dans les prochains mois, et la commune de Breil-sur-Roya ne fera pas exception à la règle.

Confrontés à l'état d'urgence sanitaire et à ses conséquences, elle devra, très rapidement, œuvrer avec force :

- Pour veiller au respect des gestes barrières, des protocoles sanitaires, et favoriser les tests, nécessaires pour limiter la contamination
- Pour veiller sur nos anciens et sur les personnes fragiles dans cette période toujours préoccupante
- Pour revenir progressivement à un fonctionnement normal de tous les services municipaux tout en protégeant les agents
- Pour participer aux côtés des associations à la relance de vie locale, culturelle, sportive, festive
- Pour soutenir nos entreprises, dont beaucoup sont en difficulté, et pour essayer de sauver la saison touristique 2020.

La Mairie jouera pleinement son rôle mais j'en appelle à la responsabilité de chacun. Le virus circule toujours dans la vallée de la Roya et à Breil-sur-Roya et nous devons collectivement faire en sorte d'éviter une flambée de l'épidémie.

Et dès que possible, nous nous emploierons à mettre en œuvre tous les autres aspects de notre programme.

Le général de Gaulle disait : « Le plus difficile est de rester réaliste quand on a un idéal et de garder son idéal quand on voit les réalités ».

Avec les élus de la majorité municipale, nous sommes conscients des réalités souvent cruelles, et en particulier de la situation financière dont nous héritons, avec de graves difficultés de trésorerie et une dette municipale qui n'a jamais été aussi élevée depuis au moins 40 ans. Mais, pour autant, nous sommes toujours animés par le même idéal et par une volonté intacte de redressement de notre commune.

Nous sommes au service de tous les habitants, sans aucune distinction. Nous voulons faire cesser ce sentiment d'abandon qui a été éprouvé par nos concitoyens dans de nombreux quartiers et dans les hameaux. Notre équipe municipale est à l'image de la population dans toute sa diversité, aussi bien générationnelle, que socioprofessionnelle ou géographique.

Et c'est un beau symbole qu'un habitant de Piène-Haute, en ta personne mon cher Herbert, ait présidé cette séance d'installation du conseil municipal.

Nous allons mettre en place une nouvelle manière de faire de la politique et une véritable démocratie locale, avec de l'écoute, de la transparence, du dialogue et de la concertation. Car les élus ne sont pas propriétaires de leurs mandats, ils sont là par la volonté des électeurs, et l'argent public ne leur appartient pas, c'est celui des contribuables.

Pendant les six prochaines années, soyez certains que nous agirons, conformément au mandat que vous nous avez confié et aux engagements que nous avons pris...

- Pour résoudre enfin le problème de la place Brancion
- Pour créer une nouvelle dynamique économique
- Pour améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants
- Pour offrir les meilleures chances à notre jeunesse
- Pour recréer une véritable vie locale
- Pour faire jouer cette solidarité humaine et intergénérationnelle qui était au cœur de notre projet et dont chacun a pu mesurer, ces dernières semaines, l'importance.

En résumé, et pour conclure, nous allons donner ensemble un nouveau souffle à Breil-sur-Roya.
Vive Breil-sur-Roya, Vive la République et Vive la France.